

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 361

9 février 2016

SOMMAIRE

Akteex S.à r.l.	17286	Evertz Europe AG	17282
AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l.	17296	Florea Invest S.A.	17282
AP HMGH Holding S.à r.l.	17287	Hawe-Lux-Türen S.à r.l.	17282
AP Legnano S.à r.l.	17286	Inquam-BMR S.à r.l.	17282
Apollo International Feeder S.à r.l.	17287	In Tempo Project S.à r.l.	17282
Apollo Retail (EU) S.à r.l.	17289	Langtex S.A.	17282
Apollo Retail (US) S.à r.l.	17289	Llyda-Lux SA	17328
AP Portico Galicja S.à r.l.	17286	Piano Invest	17326
AP Portico S.à r.l.	17286	PmT Produktmanagement Transfer S.A.	17289
AP Portico Slask S.à r.l.	17287	PRO 53 S.A.	17283
A-R-A Retail Centers S.à r.l.	17289	QuantumWave Capital Group	17283
Arco Investments S.A.	17285	Reviconsult S.à r.l.	17328
A-R Retail Centers S.à r.l.	17288	Rheinlanddamm II S.à r.l.	17283
Art & Revs	17285	Saluki S.A.	17287
A-R Zeran II S.à r.l.	17288	Spectra Energy Partners Canada Holding, S.à r.l.	17283
A & T GP S.à r.l.	17288	Synegia S.à r.l.	17286
Avatar VV S.A.	17285	Umbrella Accorn 4	17325
Bryde Corporation S.A.	17284	Umbrella Global Holdings	17325
CC Global Investments Master Fund GP	17285	Vedim S.à r.l.	17322
C&C Media S.A.	17284	VGO Special Situations I (Luxembourg)	17318
C.E.G. International S.A.	17284	Walto S.A.	17291
City Car Investments S.A.	17290	Webworld Company S.A.	17288
CMH Holdings II S.à r.l.	17290	WOOD & Company Group S.A.	17315
ColMassyRedLux S.C.A.	17290		
DGRP Pledgeco S.à r.l.	17290		

Florea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 29.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015200750/9.
(150225500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Hawe-Lux-Türen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 39.716.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015200813/9.
(150225561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Inquam-BMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 97.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015200831/9.
(150225108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

In Tempo Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8460 Eischen, 13A, rue de Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 168.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015200856/9.
(150224882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Langtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 154.844.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015200932/9.
(150225402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Evertz Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 117.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015200732/9.
(150225237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 642.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Les comptes consolidés de CBRE European Office Fund CV au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015201990/13.

(150226869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Spectra Energy Partners Canada Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 17.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015202039/13.

(150226862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

QuantumWave Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 774.248,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.833.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015201981/13.

(150226674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

PRO 53 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 108.742.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 3 novembre 2015:

Conformément aux articles 11Bis, §1 et 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tels qu'adoptés par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le conseil d'administration décide de désigner GLOBAL TRUST ADVISORS S.A, B68731, 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, comme dépositaire des actions.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192190/15.

(150214811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Bryde Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.306.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192531/15.

(150216098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

C.E.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 33.699.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192534/15.

(150216139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

C&C Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.987.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192535/15.

(150216062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Art & Revs, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 148.577.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015192486/9.
(150215463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Arco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.822.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192485/15.
(150216065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Avatar VV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.890.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192494/15.
(150216064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

CC Global Investments Master Fund GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 168.355.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 12 novembre 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 24, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, avec effet au 26 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015192560/13.
(150216269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Synergia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Akteex S.à r.l.).**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 187.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015192322/11.

(150215143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

AP Legnano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.688.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AP Legano S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192478/14.

(150216395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

AP Portico Galicja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.268.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AP Portico Galicja S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192479/14.

(150216243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

AP Portico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.267.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AP Portico S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192480/14.

(150216131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Saluki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14-, rue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 156.576.

Les statuts coordonnés au 17/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2015192241/12.

(150214749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

AP HMG T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.018.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AP HMG T Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192477/14.

(150216162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

AP Portico Slask S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.378,54.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.271.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AP Portico Slask S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192481/14.

(150216164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Apollo International Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 92.953.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

APOLLO INTERNATIONAL FEEDER S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192482/14.

(150216163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Webworld Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 148.694.

La société WEBWORLD COMPANY SA (RCS B 148.694) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sàrl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 25 novembre 2015.

Jonathan BEGGIATO / Jean-Marc ASSA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015192387/12.

(150214935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

A & T GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.551.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

A&T GP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192429/14.

(150216361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

A-R Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.261.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

A-R Retail Centers S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192430/14.

(150216412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

A-R Zeran II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.411.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

A-R Zeran II S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192431/14.

(150216403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

PmT Produktmanagement Transfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 101.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Jacques CASTEL
Notaire

Référence de publication: 2015192168/12.

(150215271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

A-R-A Retail Centers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.528.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.233.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

A-R-A Retail Centers S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192432/14.

(150216402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Apollo Retail (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.563.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Apollo Retail (EU) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192447/14.

(150216419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Apollo Retail (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.564.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Apollo Retail (US) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015192448/14.

(150216420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

DGRP Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.878.

Die koordinierte Satzung vom 23/11/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. November 2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015192606/12.

(150215935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

City Car Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.897.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015

Décision

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015192570/15.

(150216137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

CMH Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route dr Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 201.263.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- Démission de Cédric Bradfer de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Démission de Dylan Davies de son poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Amy Walker, née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015;
- Election de Hélène Delperier, née le 4 septembre 1987 à Metz, France, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192571/15.

(150216445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

ColMassyRedLux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 172.437.

EXTRAIT

Il est pris note du changement d'adresse du gérant ColMassyRedLux Genpar, numéro RCS B 172393, désormais au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015192545/12.

(150216196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Walto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 201.863.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- Monsieur Alain LESBACHES, administrateur, né le 12 mars 1954, à Bordeaux (France), demeurant à L-8086 Bertrange, 34, Am Wenkel

- Monsieur Gilbert THIBO, né le 26 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall,

- Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, né le 24 août 1958 à Jun/Granada (Espagne), demeurant à L-8150 Bridel, 14, rue de la Sapinière,

- La société «Emergency S.A» ayant son siège social à L-1899 Kockelscheuer, 54, Allée de la Poudrerie, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 86901,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 2002,

publié au Mémorial C en date du 3 juillet 2002, numéro 1015, page 48.674,

ici représentée par:

- Monsieur Alain LESBACHES, né le 12 mars 1954, à Bordeaux (France), demeurant à L-8086 Bertrange, 34, Am Wenkel

Lequel agissant en sa qualité d'administrateur délégué de ladite société, fonction à laquelle il a été nommé consécutivement à la constitution de la société, et suivant les pouvoirs leur conférés par l'assemblée générale consécutive à la dite constitution.

- La société à responsabilité limitée «Crea Haus Promotion Sarl» ayant son siège social à L-8010 STRASSEN, 224 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.724,

constituée suivant acte reçu par Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 octobre 2004,

publié au Mémorial C en date du 7 janvier 2005, numéro 14, page 653,

ici représentée par:

- Monsieur Gilbert THIBO, né le 26 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall,

- Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, né le 24 août 1958 à Jun/Granada (Espagne), demeurant à L-8150 Bridel, 14, rue de la Sapinière,

Lesquels agissant en leur qualité d'administrateur de ladite société, fonction à laquelle ils ont été nommé consécutivement à la constitution de la société, et suivant les pouvoirs leur conférés par l'assemblée générale consécutive à la dite constitution.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Forme juridique - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «WALTO S.A.» (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000.-€) représenté par cent (100) actions de trois cent vingt euros (320) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions aux conditions et aux termes prévus par la loi.

Art. 6. Les actions de la Société sont sous forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire de la Société pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription dans ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7.

a) L'(es) actionnaire(s) de catégorie A ou l'(es) actionnaire(s) de catégorie B qui souhaitent céder tout ou partie de ses/ leurs actions doivent le notifier (l'"Avis de Cession") aux autres actionnaires, en indiquant le nombre d'actions dont la cession est demandée, ainsi que les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

b) Au cas où un actionnaire de catégorie A souhaiterait céder tout ou partie de ses actions, les autres actionnaires de catégorie A auront un droit de préemption sur les actions dont la cession est proposée.

Au cas où un actionnaire de catégorie B souhaiterait céder tout ou partie de ses actions, les autres actionnaires de catégorie B auront un droit de préemption sur les actions de catégorie B dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre des actions possédées par chacun des actionnaires de catégorie A ou des actionnaires de catégorie B. Le non-exercice, total ou partie, par un actionnaire de catégorie A ou de catégorie B de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires de catégorie A ou de catégorie B. En aucun cas, les actions de catégorie A ou de catégorie B ne seront fractionnées: si le nombre des actions de catégorie A ou de catégorie B à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions de catégorie A ou de catégorie B pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions de catégorie A ou de catégorie B en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'actionnaire de catégorie A ou de catégorie B qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires de catégorie A ou de catégorie B par lettre recommandée endéans le mois qui suit l'Avis de Cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

c) Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé d'un commun accord entre le(s) cédant(s) et le(s) cessionnaire(s). A défaut d'accord, une évaluation sur la valeur des actions de catégorie A ou de catégorie B sera délivrée par un expert-comptable qualifié désigné de commun accord par le(s) cédant(s) et le(s) cessionnaire(s). Au cas où le(s) cédant(s) et le(s) cessionnaire(s) ne pourraient se mettre d'accord sur un expert-comptable qualifié, un expert indépendant sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, à la requête de l'actionnaire de catégorie A ou de catégorie B qui souhaite céder ses actions. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

d) Au cas où les actionnaires de catégorie A n'exerceraient pas leur droit de préemption endéans le mois qui suit l'Avis de cession susmentionné, les actionnaires de catégorie B auront un droit de préemption sur les actions de catégorie A dont la cession a été proposée. L'actionnaire de catégorie B qui envisage d'exercer son droit de préemption doit en informer les

autres actionnaires de catégorie A et de catégorie B par lettre recommandée endéans le mois qui suit la période durant laquelle les actionnaires de catégorie A avaient la possibilité d'exercer leur droit de préemption, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

e) Au cas où les actionnaires de catégorie B n'exerceraient pas leur droit de préemption endéans le mois qui suit l'Avis de cession susmentionné, les actionnaires de catégorie A auront un droit de préemption sur les actions de catégorie B dont la cession a été proposée. L'actionnaire de catégorie A qui envisage d'exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires de catégorie A et de catégorie B par lettre recommandée endéans le mois qui suit la période durant laquelle les actionnaires de catégorie B avaient la possibilité d'exercer leur droit de préemption, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Les modalités régissant l'exercice du droit de préemption sont les mêmes que celles qui sont mentionnées sous les points b) et c) de l'article 7 ci-présent.

g) Au cas où ni les actionnaires de catégorie A ni les actionnaires de catégorie B n'exerceraient leur droit de préemption, la Société pourra mais ne sera pas obligée de racheter les actions de l'actionnaire de catégorie A ou de catégorie B qui souhaite céder ses actions. Ce rachat aura lieu au plus tard un mois suivant la période fixée pour l'exercice du droit de préemption par les actionnaires de catégorie A et de catégorie B. Le prix à payer pour le rachat de ces actions sera déterminé conformément au point c) de l'article 7 ci-présent.

h) Si les actions de catégorie A ou de catégorie B ne sont acquis ni par les actionnaires de catégorie A, de catégorie B ni par la Société, elles seront cédées à la personne et au prix indiqués dans l'Avis de cession.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre lieu dans la commune du siège social indiqué dans la convocation, le deuxième jour du mois de mai à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra dans les mêmes lieux le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation. Toute convocation à des assemblées générales devra contenir l'ordre du jour de ces assemblées.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils attestent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 9. Les assemblées générales dûment convoquées décidant d'une modification des présents statuts, ne pourront délibérer valablement à moins que la moitié au moins du capital soit représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modifications aux présents statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, l'assemblée doit être ajournée et une seconde assemblée devra être convoquée, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. La seconde assemblée délibérera valablement sans considération de la proportion du capital présent ou représenté. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être approuvées par au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins le changement de nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 10. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant, par écrit, câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 11. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et répartis en deux (2) catégories à savoir la catégorie A et la catégorie B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leurs émoluments et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans. Chaque administrateur poursuivra son mandat jusqu'à ce que son successeur soit élu.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateur(s) de catégorie A ou de catégorie B par suite de décès, démission ou pour une autre cause, les administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement un administrateur. L'assemblée générale des actionnaires, lors de la réunion suivante, procédera à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; mais en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de cette réunion.

Tout administrateur de catégorie A ou de catégorie B pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur de catégorie A ou de catégorie B peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur de catégorie A ou de catégorie B peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement si la majorité simple des administrateurs est présente ou représentée à cette réunion incluant au moins un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, incluant au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration pourra à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La voix du président n'est pas déterminante.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé, conformément aux termes relatifs à la nomination, révocation et aux pouvoirs du mandataire fixés par une résolution du conseil d'administration.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la Société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués et celle du président du conseil d'administration.

Art. 14. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, ou la signature d'un détenteur d'une procuration régulière sous seing privé dans le but et les limites posées par ledit instrument privé.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire(s). L'assemblée générale des actionnaires désignera le(s) commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Titre VI. Exercice social

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes, qui seront soumis par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Titre VII. Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommé(s) à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés dans l'assemblée générale, et qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les actions sont intégralement souscrites comme suit:

- La société à responsabilité limitée «Crea Haus Promotion Sarl» ayant son siège social à L-8010 STRASSEN, 224 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103.724,	50 actions
- La société anonyme «EMERGENCY S.A.» avec siège social à L-1899 Kockelscheuer, 55, allée de la Poudrerie, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 86901,	20 actions
- Monsieur Alain LESBACHES, administrateur, né le 12 mars 1954, à Bordeaux (France), demeurant à L-8086 Bertrange, 34, Am Wenkel,	10 actions
- Monsieur Gilbert THIBO, né le 26 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall,	10 actions
- Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, né le 24 août 1958 à Jun/Granada (Espagne), demeurant à L-8150 Bridel, 14, rue de la Sapinière,	10 actions
TOTAL:	100 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces jusqu'à concurrence de la somme de trente-deux mille euros (32.000.-€), de sorte que le montant de 32.000.-€ du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

A cet égard, la partie comparante déclare avoir pris connaissance des dispositions légales afférentes et régissant l'émission d'actions non intégralement libérées.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Est nommé administrateur de catégorie A pour une durée de six ans:

- Monsieur Alain LESBACHES, administrateur, né le 12 mars 1954, à Bordeaux (France), demeurant à L-8086 Bertrange, 34, Am Wenkel

Sont nommés administrateurs de catégorie B pour une durée de six ans:

- Monsieur Gilbert THIBO, né le 26 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall,

- Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, né le 24 août 1958 à Jun/Granada (Espagne), demeurant à L-8150 Bridel, 14, rue de la Sapinière.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un de catégorie A et l'autre de catégorie B.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de SIX ans:

- Monsieur Salvatore MODUGNO, conseiller fiscal, né le 30 octobre 1959 à Polignano a Mare (Italie), demeurant professionnellement à L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels

4.- Le siège social est établi à L-8010 STRASSEN, 224 route d'Arlon,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: A. LESBACHES, G. THIBO, B. OLMEDO ORTEGA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27181. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194690/293.

(150218145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 402.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.998.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AltaGas Ltd., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1700, 355 - 4th Avenue, S.W. Calgary, Alberta T2P 0J1, Canada, registered with Industry Canada under number 750188-9 (the Sole Shareholder), here represented by Christophe Gaul, manager, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it holds all of the four thousand ten (4,010) shares in the share capital of the Company.

II. That it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create one new class of mandatory redeemable preferred shares (the Class C MRPS) in the share capital of the Company, the rights, obligations and features of which are detailed in the relevant amended and restated articles of the articles of association of the Company (the Articles), as shall be implemented by the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred one thousand United States Dollars (USD 401,000.-), to the amount of four hundred two thousand United States Dollars (USD 402,000.-), by way of the issuance of ten (10) Class C MRPS having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to ten (10) Class C MRPS having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each and to fully pay up such Class C MPRS by way of a contribution in cash in an amount of three hundred sixty-five million United States Dollars (USD 365,000,000.-) (the Contribution).

The Contribution is to be allocated as follows:

- (i) one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) to the Class C MRPS share capital account;
- (ii) three hundred sixty-four million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 364,998,900) to the Class C MRPS share premium reserve account; and
- (iii) one hundred United States Dollars (USD 100.-) to the legal reserve of the Company.

The amount of three hundred sixty-five million United States Dollars (USD 365,000,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles. The restated Articles read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated entities or to any other company, entity or person. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated entities or any other company, entity or person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is represented by two thousand (2,000) ordinary shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares). The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The share capital is also represented by two thousand (2,000) class A mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred United States Dollar (USD 100.-) each, which are redeemable in accordance with these Articles (the Class A MRPS).

5.3. The share capital is also represented by ten (10) class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, which are redeemable in accordance with these Articles (the Class B MRPS).

5.4. The share capital is also represented by ten (10) class C mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, which are redeemable in accordance with these Articles (the Class C MRPS and together with the Class A MRPS and the Class B MRPS, the MRPS). The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders, Class A MRPS Shareholders, Class B MRPS Shareholders or Class C MRPS Shareholders, as the context requires. The Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The MRPS shall confer upon the MRPS Shareholders the right to the MRPS Coupon Entitlements, corresponding to the relevant class(es) of MRPS held by such Shareholders and as further detailed in these Articles.

5.6. The entire share capital thus amounts to four hundred two thousand United States Dollars (USD 402,000.-).

Art. 6. Reserve.

6.1. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in United States Dollars, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid in relation to the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this Ordinary Shares Share Premium Reserve Account will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Ordinary Shareholders.

6.2. The Company shall maintain a share premium reserve account for the exclusive benefit of the holders of Class A MRPS (the Class A MRPS Share Premium Reserve Account) in United States Dollars, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid in relation to the Class A MRPS. Amounts so recorded to the Class A MRPS Share Premium Reserve Account will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Class A MRPS Shareholders.

6.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the exclusive benefit of the holders of Class B MRPS (the Class B MRPS Share Premium Reserve Account) in United States Dollars, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid in relation to the Class B MRPS. Amounts so recorded to the Class B MRPS Share Premium Reserve Account will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Class B MRPS Shareholders.

6.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the exclusive benefit of the holders of Class C MRPS (the Class C MRPS Share Premium Reserve Account) in United States Dollars, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid in relation to the Class C MRPS. Amounts so recorded to the Class C MRPS Share Premium Reserve Account will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Class C MRPS Shareholders.

Art. 7. Capital increase or reduction.

7.1. The share capital may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

7.2. In case a MRPS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, it/he/she counts as one Shareholder for the requirements set forth by Law.

Art. 8. General - Acquisition or redemption by the Company of Shares.

8.1. In accordance with the Law, the Company may acquire or redeem its own Ordinary Shares provided that the Company has Available Funds, excluding any accrued but unpaid amount due to the MRPS Shareholders, for distribution for that purpose, or provided the Company uses proceeds of a new issue made for the purposes of allowing such redemption.

8.2. In accordance with the Law, the Company may acquire or redeem its own MRPS provided that the redemption of MRPS of a given class can only be made by using Available Funds, excluding any accrued but unpaid amount due to the Ordinary Shareholders as well as to the MRPS Shareholders of the other class(es) of MRPS, for distribution for that purpose, or provided the Company uses proceeds of a new issue made for the purposes of allowing such redemption. The Company must redeem its own MRPS in accordance with these Articles.

Art. 9. Mandatory redemption or acquisition of the MRPS by the Company.

9.1. To the extent permitted by Law, the Company must, at the initiative of the Board, redeem or acquire and subsequently cancel, all of the MRPS still outstanding of a given class of MRPS at the applicable Mandatory Redemption Date.

9.2. In case of insufficient Available Funds for the redemption in cash and/or in kind of all the MRPS of a given class at the Redemption Price at the applicable Mandatory Redemption Date, each MRPS of said class shall be redeemed in full, in cash and/or in kind for the portion of the Available Funds at the Mandatory Redemption Date divided by the number of MRPS of said class (the Partial Payment). The Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its ordinary share capital, pay to the former MRPS Shareholders (i) the difference between the Redemption Price per MRPS and the Partial Payment plus (ii) the Penalty but only upon the condition (condition suspensive) and at the moment when the Company will have sufficient Available Funds for such payment.

Art. 10. Optional redemption of the MRPS by the Company.

10.1. Subject to Art. 8.2, the Company may, at any time prior to the applicable Mandatory Redemption Date upon proposal of the Board of the Company, redeem or acquire and subsequently cancel, any or all MRPS.

Art. 11. MRPS redemption procedure.

11.1. At least ten (10) calendar days prior to the redemption date, written notice shall be delivered in person or sent by registered mail, post, fax or e-mail to each registered MRPS Shareholder whose MRPS are to be redeemed, at his, its or her address last shown in the register of the MRPS Shareholders, notifying such MRPS Shareholder of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of the MRPS Shareholder as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such MRPS Shareholder before the redemption date, subject as the case may be to the provisions of Art. 9.2.

11.2. Any notice or other communication to be given under this article shall be in writing and may be delivered in person or sent by registered mail, post, fax or e-mail to the relevant party and shall be deemed to be given:

- (i) if delivered in person or by registered mail, respectively at the time of delivery or the day of delivery; or
- (ii) if sent by post, at 10.00 a.m. on the second Business Day after it was put into the post, if sent within the same jurisdiction, or at 10.00 a.m. on the third Business Day after it was put into the post, if sent by airmail; or
- (iii) if sent by fax, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next Business Day following the date of dispatch.
- (iv) if sent by e-mail, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next Business Day following the date of sending.
- (v) In proving service of a notice or document, it shall be sufficient to prove that delivery was made or that the envelope containing the notice or communication was properly addressed and posted, or that the fax or e-mail was properly addressed and sent.

Art. 12. MRPS redemption price.

12.1. The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption, acquisition or reimbursement of their MRPS by the Company under Art. 8.2, 10.1 or 24.2(a), shall be entitled, subject as the case may be to the provisions of Art. 9.2, to receive an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of (the Original Redemption Price):

- (a) the Class A and/or Class B and/or Class C MRPS Investment Amount (as applicable) pro rata to the MRPS being redeemed or acquired; and
- (b) the accrued but unpaid Class A and/or Class B and/or Class C MRPS Coupon Entitlement (as applicable) up to the relevant MRPS Period End Date, pro rata to the MRPS being redeemed or acquired.

12.2. In case of Impairment of the Underlying Assets relating to a given class of MRPS, the MRPS Shareholder(s) of such class of MRPS, in consideration of a redemption, acquisition or reimbursement of their MRPS by the Company under Art. 8.2, 10.1 or 24.2(a), shall be limited to receive an amount equal to (i) the impaired book value under Lux GAAP, at the time of redemption of the Underlying Assets relating to such class of MRPS as recorded in the most recent interim financial statements or last annual accounts of the Company, as the case may be, divided by (ii) the number of MRPS to be redeemed at the time of the redemption (the Impaired Redemption Price). For the avoidance of doubt, (i) this adjustment cannot result in the Impaired Redemption Price of a given class of MRPS being greater than the Original Redemption Price of such class of MRPS and (ii) Impairment is determined on a class by class basis and the Impairment of a class is independent from the Impairment of another class of MRPS.

12.3. Notice of any redemption shall be published in accordance with article 9 of the Law.

Art. 13. Indivisibility and Transfer of Shares.

13.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

13.2. The Shares are freely transferable between shareholders, thus among MRPS Shareholders and Ordinary Shareholders.

When the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A Share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

13.3. A register of Shares, or separate registers for Ordinary Shares and MRPS, is (are) kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

III. Management - Representation

Art. 14. Appointment and removal of managers.

14.1. The Company is managed by one manager or a Board composed of one (1) or several category A manager(s) and one (1) or several category B manager(s). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

14.2. Any or all of the managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 15. Board. If several managers are appointed, they constitute the Board.

15.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

15.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least five (5) days in advance, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places in Luxembourg indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager a mandate in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

15.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers or in case category A and B managers have been appointed by the signature of at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 16. Sole manager.

16.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

16.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

16.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 17. Liability of the managers.

17.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 18. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

18.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each Share gives entitlement to one (1) vote.

18.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency the nature and circumstances of which are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written mandate to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 19. Sole Shareholder.

19.1. When the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

19.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

19.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 20. Financial year and approval of annual accounts.

20.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

20.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager (s) and Shareholders to the Company (the Annual Accounts).

20.3. Any Shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the books and records at the registered office.

20.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 21. Auditors.

21.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

21.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), when so required by law.

21.3. The shareholders appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) may be reappointed.

Art. 22. Annual allocation of the Company's results.

22.1. General

The Company shall maintain:

(a) a Legal Reserve Account; and

(b) a General Profit Account;

all separate and to be kept in United States Dollars (USD).

22.2. Annual allocation of the Company's results

For legal reserve computation purposes and for the purposes of distributions (including (interim) dividends), redemptions of Shares and any other payments to Shareholders, in their capacity as Shareholders, the annual net profits will be adjusted by reincorporating thereto any amount that has been deducted from said annual net profits for the benefit of the Shareholders in their capacity as Shareholders only (the Adjusted Profits).

The Shareholders determine the allocation of the balance of the annual Adjusted Profits of the Company in the following order:

(a) first, by setting off the (carried forward) losses, if any;

(b) second, an amount corresponding to 5% of the annual Adjusted Profits shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued share capital of the Company;

(c) finally, the part of the Adjusted Profits remaining after the allocations pursuant to the paragraphs (a) and (b) shall be allocated at the discretion of the Shareholders, in accordance with the MRPS Coupon Entitlements and other profit entitlements of the Shareholders corresponding to the various classes of Shares, as provided for in these Articles.

For the avoidance of doubt, the MRPS Shareholders are entitled to their preferential and cumulative dividend even for the years in which the Company incurs losses.

22.3. Interim dividends

Interim dividends may be declared at any time, subject to the following conditions:

(a) the Board must draw up interim accounts;

(b) the interim accounts and explaining notes (if any) must show that sufficient Adjusted Profits and other distributable amounts (including share premium) are available for distribution;

(c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to declare the interim dividends; and

(d) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

Art. 23. Distributions.

23.1. No dividend or interim dividend shall be distributed to the Ordinary Shareholders until all accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlements and/or any amount due under Art. 22 have been paid or accrued in accordance with these Articles.

23.2. Any distribution out of the General Profit Account which is not contemplated by Art. 23.1 and 23.3 can only be made to the Shareholders to the extent permitted by the Law and pursuant to a unanimous resolution adopted at the General Meeting where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the MRPS Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except its applicable MRPS Coupon Entitlements.

23.3. The annual dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution passed at the General Meeting and any distribution to be made to the Shareholders in connection therewith must exclude any interim dividend declared by the Board on such class of Shares with respect to the same financial year.

23.4. Each Shareholder who is entitled to receive an annual dividend or, as the case may be, an interim dividend may decide that said interim dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 24. Dissolution and liquidation.**

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities. Any liquidation of the Company must nonetheless, be conducted, in respect of the MRPS, on a class by class basis.

24.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the MRPS Shareholder(s) of each class of MRPS that is still issued and outstanding and subject to Art. 12.1 and 12.2, an amount equal to:

(i) the applicable MRPS Investment Amounts; and
(ii) any and all accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlements corresponding to such class of MRPS up to the applicable MRPS Period End Date;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up capital on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

24.3. Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

24.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Definitions

Art. 25. Definitions. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meaning:

Annual Accounts has the meaning given in Art. 20.2.

Articles have the meaning given in Art. 1.

Available Funds means any and all sums available for distribution pursuant to Law (including but not limited to distributable funds, inclusive of any reserve established with funds received by the Company as an issue premium such as, inter alia, the Ordinary Share Premium Reserve Account, the MRPS Share Premium Reserve Account or proceeds of a new issue made for the redemption purpose and through extraordinary general meeting of Shareholders as provided for by the Law).

Board has the meaning given in Art. 2.

Business Day means a day (other than a Saturday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg and Canada.

Class A MRPS Coupon Entitlement means the right conferred to the Class A MRPS Shareholders, as a class, to receive, out of the Adjusted Profits of the Company resulting directly or indirectly from the Class A MRPS Underlying Assets and available for distribution, by way of dividend, a preferential and cumulative dividend at a rate of five point ninety-five percent (5.95%) per year calculated on the basis of a three hundred sixty (360) day year of twelve months of thirty (30) days each, less the Margin multiplied by the par value of the Class A MRPS plus the related Class A MRPS Share Premium Reserve Account.

Class B MRPS Coupon Entitlement means the right conferred to the Class B MRPS Shareholders, as a class, to receive, out of the Adjusted Profits of the Company resulting directly or indirectly from the Class B MRPS Underlying Assets and available for distribution by way of dividend, a preferential and cumulative dividend at a rate of five point fifty percent (5.50%) per year calculated on the basis of a three hundred sixty (360) day year of twelve months of thirty (30) days each, less the Margin multiplied by the par value of the Class B MRPS plus the related Class B MRPS Share Premium Reserve Account.

Class C MRPS Coupon Entitlement means the right conferred to the Class C MRPS Shareholders, as a class, to receive, out of the Adjusted Profits of the Company resulting directly or indirectly from the Class C MRPS Underlying Assets and available for distribution by way of dividend, a preferential and cumulative dividend at a rate of five point forty percent (5.40%) per year calculated on the basis of a three hundred sixty (360) day year of twelve months of thirty (30) days each, less the Margin multiplied by the par value of the Class C MRPS plus the related Class C MRPS Share Premium Reserve Account.

Class A MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Art. 6.2.

Class B MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Art. 6.3.

Class C MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Art. 6.4.

Class A MRPS Underlying Assets means the Financial Assets in USD related to the acquisition of SEMCO Holding Corporation, acquired or to be acquired and financed directly or indirectly (further to a contribution of cash, in kind or by the capitalization of outstanding dividends payables) by the issuance of the Class A MRPS and related Class A MRPS Share Premium Reserve Account and/or any other Financial Assets replacing the existing Financial Asset(s), or purchased or financed with the Income or proceeds arising out of the existing Financial Assets or of a disposal of all or part of the existing Financial Assets.

Class B MRPS Underlying Assets means the Financial Assets in USD related to the acquisition of Blythe Energy, LLC, acquired or to be acquired and financed directly or indirectly (further to a contribution of cash, in kind or by the capitalization of outstanding dividends payables) by the issuance of the Class B MRPS and related Class B MRPS Share Premium Reserve Account and/or any other Financial Assets replacing the existing Financial Asset(s), or purchased or financed with the Income or proceeds arising out of the existing Financial Assets or of a disposal of all or part of the existing Financial Assets.

Class C MRPS Underlying Assets means the Financial Assets in USD related to the acquisition of GWF Energy LLC, acquired or to be acquired and financed directly or indirectly (further to a contribution of cash, in kind or by the capitalization of outstanding dividends payables) by the issuance of the Class C MRPS and related Class C MRPS Share Premium Reserve Account and/or any other Financial Assets replacing the existing Financial Asset(s), or purchased or financed with the Income or proceeds arising out of the existing Financial Assets or of a disposal of all or part of the existing Financial Assets.

Commencement Date means the respective date of issuance of the MRPS, i.e. August 28, 2012 for the Class A MRPS, April 26, 2013 for the Class B MRPS and November 11, 2015 for the Class C MRPS.

Company has the meaning given in Art. 1.

Financial Assets means the financial assets (other than shares or similar equity instruments) that provide for interest or other similar returns.

General Meeting has the meaning given in Art. 18.1.

General Profit Account means the general profit account that has to be held at any time by the Company.

Impairment means any decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption, acquisition or reimbursement in the most recent interim financial statements or last annual accounts of the Company, as the case may be, used to determine inter alia the existence of sufficient Available Funds for the redemption.

Impaired Redemption Price has the meaning given in Art. 12.2.

Income means, in respect of the applicable Underlying Assets, the income accrued or received (such as but not limited to interest income) by the Company in relation to such Underlying Assets recorded during the relevant accounting period of the Company according to Lux GAAP.

Law has the meaning given in Art. 1.

Legal Reserve Account means the reserve account that has to be held at any time by the Company in relation with the legal reserve within the meaning of the Law.

Lux GAAP means the Luxembourg generally accepted accounting principles.

Managers' Circular Resolutions has the meaning given in Art. 15.2.

Mandatory Redemption Date means ten (10) years as from the applicable Commencement Date of a given class of MRPS.

Margin means the remuneration for the Company as determined in a transfer pricing study (including addenda, if any) prepared on behalf of the Company.

MRPS has the meaning given in Art. 5.3.

MRPS Coupon Entitlements means collectively the Class A MRPS Coupon Entitlement, the Class B MRPS Coupon Entitlement and the Class C MRPS Coupon Entitlement.

MRPS Investment Amount means, for each class of MRPS, the sum of:

- (a) the par value of such MRPS multiplied by the number of issued MRPS of such class; and
- (b) the balance of the MRPS Share Premium Reserve Account established for such class of MRPS.

MRPS Period End Date means in respect of any given class of MRPS (as the case may be):

- (c) January 1 of each year occurring before the Mandatory Redemption Date; or
- (d) each date of redemption, acquisition or reimbursement of MRPS of such class by the Company pursuant to Art. 8.2, 10.1 or 24.2(a), or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).

MRPS Shareholder(s) has the meaning given in Art. 5.4.

MRPS Share Premium Reserve Accounts means collectively the Class A MRPS Share Premium Reserve Account, the Class B MRPS Share Premium Reserve Account and the Class C MRPS Share Premium Reserve Account.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in Art. 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in Art. 5.1.

Ordinary Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Art. 6.1.

Original Redemption Price has the meaning given in Art. 12.1.

Partial Payment has the meaning given in Art. 9.2.

Penalty means (i) an interest rate per annum equal to 2% over the rate of interest publicly announced by RBC Royal Bank from time to time at its principal office in New York City, New York as its United States "base" or "prime" rate that is applicable on any overdue payment in accordance with Art. 9.2, or (ii) any other amount(s) or calculation mechanism that shall be agreed by the Company and the relevant MPRS Shareholders within fifteen (15) business days of the Mandatory Redemption Date.

Redemption Price means, as the case may be, the Original Redemption Price or the Impaired Redemption Price.

Shareholders has the meaning given in Art. 5.4.

Shareholders' Circular Resolutions has the meaning given in Art. 18.1.

Shares have the meaning given in Art. 5.4.

Underlying Assets means collectively the Class A MRPS Underlying Assets, the Class B Underlying Assets and the Class C Underlying Assets.

VIII. General provisions

Art. 26. General provisions.

26.1. To the extent permitted by Law, as between MRPS Shareholders, each class of MRPS shall be treated as a separate class of MRPS tracking the applicable Underlying Assets. Rights of MRPS Shareholders that (i) have, when created, been designated as relating to a class of MRPS or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the redemption are, except if otherwise provided for in these Articles, strictly limited to the assets of that class of MRPS and the assets of that class of MRPS shall be exclusively available to satisfy such MRPS Shareholders.

26.2. Each class of Shares (be it Ordinary Shares or MRPS) shall bear its own expenses, however, expenses attributable to the Company as a whole shall be borne by each class of Shares on a pro rata basis.

26.3. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

26.4. Mandates are granted by any of the means described above. Mandates in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

26.5. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

26.6. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the registers of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately seven thousand five hundred Euros (7,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour de novembre.

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AltaGas Ltd., une société constituée selon le droit canadien, dont le siège social se situe au 1700, 355 - 4th Avenue, S.W. Calgary, Alberta T2P 0J1, Canada, inscrite au Industry Canada sous le numéro 750188-9 (l'Associé Unique),

ici représenté par Christophe Gaul, gérant, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il détient la totalité des quatre mille dix (4.010) parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les PSPOR de Classe C) dans le capital social de la Société, dont les droits, obligations et caractéristiques sont détaillés dans les statuts modifiés et coordonnés de la Société (les Statuts), tels qu'établis par le présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille dollars américains (USD 1.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent un mille dollars américains (USD

401.000,-) au montant de quatre cent deux mille dollars américains (USD 402.000), par l'émission de dix (10) PSPOR de Classe C d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix (10) PSPOR de Classe C, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, et libérer intégralement lesdites PSPOR de Classe C par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-cinq millions de dollars américains (USD 365.000.000,-) (l'Apport).

L'Apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) mille dollars américains (USD 1.000,-) au compte de capital social PSPOR de Classe C;
- (ii) trois cent soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents dollars américains (USD 364.998.900,-) au compte de réserve de prime d'émission lié au PSPOR de Classe C; et
- (iii) cent dollars américains (USD 100,-) à la réserve légale de la Société.

Le montant de trois cent soixante-cinq millions de dollars américains (USD 365.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts. Les Statuts coordonnés ont la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et d'obligations non garanties de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut acquérir des participations dans les prêts et/ou prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés, entités ou personnes. La Société peut également consentir des garanties et nantir et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés, entités ou personnes. La Société peut également nantir, céder, grever de charges ou autrement créer des sûretés sur toute ou partie de ses actifs.

3.3. La Société peut employer tous les moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est représenté par deux mille (2.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires). Le ou les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires sont désignés comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social est aussi représenté par deux mille (2.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR de Classe A).

5.3. Le capital social est également représenté par dix (10) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR de Classe B).

5.4. Le capital social est de plus représenté par dix (10) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe C d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR de Classe C et avec les PSPOR de Classe A et les PSPOR de Classe B, les PSPOR). Le ou les détenteurs des PSPOR sont désignés ci-après individuellement comme un Associé PSPOR et collectivement, comme les Associés PSPOR, les Associés PSPOR de Classe A, les Associés PSPOR de Classe B ou les Associés PSPOR de Classe C, selon le contexte. Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR sont ci-après collectivement désignées comme les Parts. Le ou les Associé(s) Ordinaire(s) et le ou les Associé(s) PSPOR sont collectivement désignés les Associés.

5.5. Les PSPOR confèrent aux Associés PSPOR un droit aux Droits au Coupon PSPOR, correspondant à la/aux classe(s) des PSPOR détenue(s) par lesdits Associés et tels que détaillés dans les présents Statuts.

5.6. Le capital social s'élève donc en totalité à quatre cent deux mille dollars américains (USD 402.000,-).

Art. 6. Réserve.

6.1. La Société ouvrira un compte de réserve de prime d'émission sur les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) en dollars américains et sur lequel seront comptabilisés le montant ou la valeur de toute prime payée au titre des Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires constitueront des réserves distribuables de la Société au seul bénéfice des Associés Ordinaires.

6.2. La Société ouvrira un compte de réserve de prime d'émission au profit des seuls détenteurs des PSPOR de Classe A (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A) en dollars américains et sur lequel seront comptabilisés le montant ou la valeur de toute prime payée au titre des PSPOR de Classe A. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A constitueront des réserves distribuables de la Société au seul bénéfice des Associés PSPOR de Classe A.

6.3. La Société ouvrira un compte de réserve de prime d'émission au profit des seuls détenteurs des PSPOR de Classe B (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe B) en dollars américains et sur lequel seront comptabilisés le montant ou la valeur de toute prime payée au titre des PSPOR de Classe B. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe B constitueront des réserves distribuables de la Société au seul bénéfice des Associés PSPOR de Classe B.

6.4. La Société ouvrira un compte de réserve de prime d'émission au profit des seuls détenteurs des PSPOR de Classe C (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe C) en dollars américains et sur lequel seront comptabilisés le montant ou la valeur de toute prime payée au titre des PSPOR de Classe C. Les montants ainsi comptabilisés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe C constitueront des réserves distribuables de la Société au seul bénéfice des Associés PSPOR de Classe C.

Art. 7. Augmentation ou Réduction du capital social.

7.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution des Associés agissant conformément aux dispositions prévues pour la modification des Statuts.

7.2. Si un Associé PSPOR est également un Associé Ordinaire, celui-ci sera considéré comme un unique Associé aux fins des prescriptions prévues par la Loi.

Art. 8. Généralités - Acquisition ou Rachat de Parts par la Société.

8.1. Conformément à la Loi, La Société peut acquérir ou racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires à condition que la Société dispose de Fonds Disponibles pour distribution à cet effet, à l'exclusion de tout montant couru mais impayé dû aux Associés PSPOR, pour une distribution y afférente, ou que la Société utilise le produit d'une nouvelle émission réalisée afin de permettre ledit rachat.

8.2. Conformément à la Loi, La Société peut acquérir ou racheter ses propres PSPOR à condition que le rachat des PSPOR d'une classe donnée ne puisse se faire qu'en utilisant les Fonds Disponibles à cet effet, à l'exclusion de tout montant couru mais impayé dû aux Associés Ordinaires ainsi que les Associés PSPOR de toute(s) autre(s) classe(s) de PSPOR, ou que la Société utilise le produit d'une nouvelle émission réalisée afin de permettre ledit rachat. La Société doit racheter ses propres PSPOR conformément aux présents Statuts.

Art. 9. Rachat obligatoire ou acquisition de PSPOR par la Société.

9.1. Dans la mesure permise par la Loi, la Société devra, à la demande du Conseil, racheter ou acquérir et ensuite annuler, toutes les PSPOR d'une classe donnée encore en circulation au moment de la Date de Rachat Obligatoire des PSPOR.

9.2. Si la Société ne dispose pas de Fonds Disponibles suffisants pour le rachat au Prix de Rachat, en numéraire et/ou en nature, de toutes les PSPOR d'une classe donnée à la Date de Rachat en question, chaque PSPOR de ladite classe sera rachetée intégralement, en numéraire et/ou en nature pour la partie des Fonds Disponibles à la Date de Rachat des PSPOR, divisée par le nombre de PSPOR de ladite classe (le Paiement Partiel). La Société devra payer, de manière prioritaire par rapport à tous les autres montants dus relatifs à son capital social ordinaire, aux anciens Associés PSPOR (i) la différence entre le Prix de Rachat par PSPOR et le Paiement Partiel plus (ii) la Pénalité mais uniquement à la condition suspensive et lorsque la Société dispose de Fonds Disponibles suffisants pour ledit paiement.

Art. 10. Rachat optionnel des PSPOR par la Société.

10.1. Sous réserve de l'Art. 8.2 et à la demande du Conseil de la Société, la Société peut, à tout moment avant la Date de Rachat Obligatoire racheter ou acquérir et ensuite annuler toute PSPOR.

Art. 11. Procédure de rachat des PSPOR.

11.1. Dix (10) jours calendaires au moins avant la date de rachat, un avis écrit sera délivré en personne ou envoyé par lettre recommandée, courrier, fax ou e-mail à chaque Associé PSPOR enregistré dont les PSPOR seront rachetées, à la dernière adresse figurant dans le registre des Associés PSPOR, indiquant à cet Associé PSPOR le nombre de PSPOR qui seront rachetées, ainsi que la date de rachat, le prix de rachat, la procédure de remise des PSPOR à la Société pour rachat et la date prévue de l'assemblée générale des associés statuant sur le rachat des PSPOR. Le prix de rachat desdites PSPOR sera dû à l'ordre de la personne dont le nom figure dans le registre des Associés PSPOR comme en étant le propriétaire et sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit Associé PSPOR avant la date de rachat, sous réserve le cas échéant des dispositions de l'Art. 9.2.

11.2. Tout avis ou autre communication devant être envoyé conformément au présent article sera délivré en personne ou envoyé par lettre recommandée, courrier, fax ou e-mail à la partie concernée et sera considéré comme reçu:

(i) dans le cas d'une remise en personne ou par lettre recommandée, respectivement au moment de la remise ou le jour de la remise; ou

(ii) dans le cas d'un envoi par courrier, à 10 heures du matin, le deuxième Jour Ouvrable suivant l'envoi à la poste, dans le cas d'un envoi dans la même juridiction ou à 10 heures du matin le troisième Jour Ouvrable suivant après l'envoi à la poste dans le cas d'un envoi par avion; ou

(iii) dans le cas d'un envoi par fax, à 10 heures du matin (heure locale de destination) le Jour Ouvrable suivant la date d'envoi.

(iv) dans le cas d'un envoi par e-mail, à 10 heures du matin (heure locale de destination) le Jour Ouvrable suivant la date d'envoi.

(v) Pour prouver l'envoi d'un avis ou d'un document, il sera suffisant de prouver que la remise a eu lieu ou que l'enveloppe contenant l'avis ou le document a été correctement adressée et postée ou que le fax ou l'e-mail a été correctement adressé ou envoyé.

Art. 12. Prix de rachat des PSPOR.

12.1. En contrepartie d'un rachat, d'une acquisition ou d'un remboursement de leurs PSPOR par la Société en vertu des Art. 8.2, 10.1 ou 24.2.(a), le(s) Associé(s) PSPOR recevra(ont), sous réserve le cas échéant des dispositions de l'Art 9.2, un montant (en numéraire ou en nature) équivalent à la somme (le Prix de Rachat de Départ):

(a) du Montant d'Investissements PSPOR de Classe A et/ou de Classe B et/ou de Classe C (selon le cas) proportionnellement aux PSPOR qui seront rachetées ou acquises; et

(b) du Droit au Coupon PSPOR de Classe A et/ou de Classe B et/ou de Classe C (selon le cas) cumulé mais non payé jusque la Date de Fin de Période PSPOR applicable, proportionnellement aux PSPOR qui seront rachetées ou acquises.

12.2. Dans le cas d'une Dégradation des Actifs Sous-jacents relative à une classe donnée de PSPOR, le(s) Associé(s) PSPOR desdites classes PSPOR recevront uniquement, en contrepartie du rachat, acquisition ou remboursement de leur PSPOR par la Société en vertu des Art. 8.2, 10.1 ou 24.2(a), un montant équivalent à (i) la valeur comptable dégradée

conformément au Lux GAAP au moment du rachat des Actifs Sous-jacents desdites classes PSPOR telle que comptabilisée dans les comptes intermédiaires les plus récents ou dans les derniers comptes annuels de la Société, selon le cas, divisée par (ii) le nombre de PSPOR qui seront rachetés au moment du rachat (le Prix de Rachat Dégradé). En tout état de cause, (i) cet ajustement ne pourra aboutir à un Prix de Rachat Dégradé d'une classe PSPOR donnée étant plus élevé que le Prix de Rachat de Départ de ladite classe et (ii) la Dégradation est calculée classe par classe et la Dégradation d'une classe est indépendante de la Dégradation des autres classes de PSPOR.

12.3. Tout avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi.

Art. 13. Indivisibilité et Cession des Parts.

13.1. Les Parts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part.

13.2. Les Parts sont librement cessibles entre associés, donc entre Associés PSPOR et Associés Ordinaires.

Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts sont librement cessibles à des tiers.

Lorsque la Société a plusieurs Associés, la cession de Parts (inter vivos) aux tiers est soumise au consentement préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société prévues par l'article 1690 du code civil.

Pour tous les autres points, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

13.3. Un registre des Parts, ou des registres différents pour les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR, sera/seront tenu(s) au siège social et peuvent être examinés par tout Associé qui en fait la demande.

III. Gestion - Représentation

Art. 14. Nomination et révocation des gérants.

14.1. La Société est gérée par un gérant ou un Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

14.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par résolution des associés.

Art. 15. Conseil. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil.

15.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

15.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures à Luxembourg fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner mandat à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil ne sont valablement adoptées qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pour autant que toute résolution ne sera valablement adoptée que si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B votent en faveur des décisions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

15.3. Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants et, si des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 16. Gérant unique.

16.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

16.2. La Société sera engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

16.3. La Société sera aussi engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 17. Responsabilité des gérants.

17.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 18. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

18.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les Associés conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

18.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner un mandat écrit à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou prises par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, ou à la première consultation, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

Art. 19. Associé unique.

19.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

19.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

19.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 20. Exercice social et approbation des comptes annuels.

20.1. L'exercice social commence le premier (1er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

20.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes dues par son/ses gérant(s) et Associés (les Comptes Annuels).

20.3. Tout Associé (qu'il soit Associé Ordinaire ou Associé PSPOR ou les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

20.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 21. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

21.2. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

21.3. Les associés nomment le commissaire aux comptes le cas échéant et le réviseur d'entreprises agréé, le cas échéant et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 22. Affectation annuelles des bénéfices de la Société.

22.1. Généralités

La Société ouvrira:

(a) un Compte de Réserve Légale; et

(b) un Compte Général de Profits;

tous distincts et libellés en dollars américains (USD).

22.2. Affectation annuelle des bénéfices de la Société

Aux fins de calcul relatifs à la réserve légale et aux fins de distributions (y compris de dividendes (intérimaires)), rachats de Parts et autres paiements à des Associés en leur qualité d'Associés, les bénéfices nets annuels seront ajustés par réincorporation de tout montant ayant été déduit desdits bénéfices nets annuels au bénéfice des Associés en leur qualité d'Associés (les Bénéfices Ajustés).

Les Associés déterminent l'affectation du solde des Bénéfices Ajustés annuels tel qu'il apparaît dans les comptes annuels de la Société selon l'ordre suivant:

(a) premièrement, en apurant les pertes (reportées), le cas échéant;

(b) deuxièmement, un montant correspondant à 5% des Bénéfices Ajustés annuels des seront affectés au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale soit égal à 10% du capital social émis de la Société;

(c) enfin, le solde des Bénéfices Ajustés après affectation conformément aux paragraphes (a) et (b) sera affecté à la discrétion des Associés, conformément aux Droits aux Coupons PSPOR et à tout autre droit économique des Associés correspondant aux différentes classes de Parts, tel que détaillé dans les Statuts.

En tout état de cause, les Associés PSPOR auront droit à leur dividende préférentiel cumulatif même lors des exercices sociaux pour lesquels la Société aura encouru des pertes.

22.3. Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil;

(b) les comptes intérimaires et notes explicatives (le cas échéant) montrent que des Bénéfices Ajustés et autres montants distribuables suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution;

(c) le Conseil doit décider de déclarer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires; et

(d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la distribution d'un dividende intérimaire, compte tenu des actifs de la Société.

Art. 23. Distributions.

23.1. Aucun dividende ni dividende intérimaire ne sera distribué aux Associés Ordinaires tant que tous les Droits au Coupon PSPOR cumulés mais non payés et/ou tout montant dû en vertu du présent Art. 22 n'auront pas été payés ou cumulés conformément aux présents Statuts.

23.2. Toute distribution faite à partir du Compte Général de Profits et qui n'est pas prévue par les Art. 23.1 et 23.3 ne sera faite aux Associés que dans les limites prévues par la Loi et à la suite d'une résolution unanime de l'Assemblée Générale à laquelle la totalité du capital social votant est présente ou représentée, étant entendu, en tout état de cause, que l(es) Associé(s) PSPOR n'est (sont) autorisé(s) à recevoir que les distributions effectuées conformément à ses (leurs) Droits au Coupon PSPOR.

23.3. Le dividende annuel réalisé lors d'un exercice social doit être déclaré par une résolution adoptée en Assemblée Générale et toute distribution liée faite aux Associés exclura tout dividende intérimaire déclaré par le Conseil de ladite classe de Parts pour le même exercice social.

23.4. Tout Associé, ayant droit à un dividende annuel ou, le cas échéant, à un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende intérimaire courre et soit payé à une date ultérieure.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution et liquidation.

24.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée avec l'accord de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. La liquidation de la Société doit néanmoins, dans les cas des PSPOR, être effectuée en fonction de chaque classe.

24.2. Les actifs restant après règlement de toutes les dettes de la Société, seront distribués de la manière suivante:

(a) premièrement à l'(aux) Associé(s) PSPOR de chaque classe de PSPOR qui est encore émise et en circulation, sous réserve des Art. 12.1 et 12.2, un montant équivalent:

(i) aux Montants d'Investissement PSPOR applicables; et

(ii) à tout Droit au Coupon PSPOR correspondant à la classe de PSPOR correspondante cumulé mais non payé jusqu'à la Date de Fin de Période PSPOR;

(b) deuxièmement, à l'(aux) Associé(s) Ordinaire(s), le capital libéré au titre des Parts Sociales Ordinaires;

(c) troisièmement, à l'(aux) Associé(s) Ordinaire(s), le solde après distributions conformément aux paragraphes (a) à (b).

24.3. Au moment de la liquidation, aucune distribution ne sera accordée à la Société en relation avec les Parts qu'elle détient.

24.4. Après clôture de la liquidation, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prévue par la loi par la personne nommée à cet effet par résolution de l'Assemblée Générale, statuant sur la dissolution de la Société. Si l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs le feront.

VII. Définitions

Art. 25. Définitions. Les termes portant une lettre majuscule suivants, utilisés dans les présents Statuts ont la signification suivante:

Comptes Annuels a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 20.2

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'Art.1.

Fonds Disponibles signifie toutes les sommes disponibles pour distribution en vertu de la Loi (y compris notamment, les fonds distribuables comprenant toute réserve établie avec des fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission telle que, entre autres, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR ou les produits d'une nouvelle émission réalisée aux fins d'un rachat par une assemblée générale extraordinaire des Associés telle que prévue par la Loi).

Conseil a la signification qui lui est attribuée à l'Art 2.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou jour férié) lors duquel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaires au Luxembourg et au Canada.

Droit au Coupon PSPOR de Classe A signifie le droit accordé aux Associés PSPOR de Classe A, en tant que classe, de recevoir, sur les Bénéfices Ajustés de la Société résultant directement ou indirectement des Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe A et disponibles pour distribution, sous la forme d'un dividende, un dividende préférentiel et cumulatif à un taux annuel de cinq virgule quatre-vingt-quinze pour cent (5,95%) par an, calculé sur la base de trois cent soixante (360) jours sur douze mois de trente (30) jours chacun, diminué de la Marge multipliée par la valeur nominale des PSPOR de Classe A plus le Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe A lié.

Droit au Coupon PSPOR de Classe B signifie le droit accordé aux Associés PSPOR de Classe B, en tant que classe, de recevoir, sur les Bénéfices Ajustés de la Société résultant directement ou indirectement des Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe B et disponibles pour distribution, sous la forme d'un dividende, un dividende préférentiel et cumulatif à un taux annuel de cinq virgule cinquante pour cent (5,50%) par an, calculé sur la base de trois cent soixante (360) jours sur douze mois de trente (30) jours chacun, diminué de la Marge multipliée par la valeur nominale des PSPOR de Classe B plus le Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe B lié.

Droit au Coupon PSPOR de Classe C signifie le droit accordé aux Associés PSPOR de Classe C, en tant que classe, de recevoir, sur les Bénéfices Ajustés de la Société résultant directement ou indirectement des Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe C et disponibles pour distribution, sous la forme d'un dividende, un dividende préférentiel et cumulatif à un taux annuel de cinq virgule quarante pour cent (5,40%) par an, calculé sur la base de trois cent soixante (360) jours sur douze mois de trente (30) jours chacun, diminué de la Marge multipliée par la valeur nominale des PSPOR de Classe C plus le Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe C lié.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 6.2.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 6.3.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR de Classe C a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 6.4.

Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe A signifie les Actifs Financiers en USD liés à l'acquisition de SEMCO Holding Corporation, acquis ou qui seront acquis et financés directement ou indirectement (à la suite d'un apport en numéraire, en nature ou par capitalisation des dividendes dus en circulation) par l'émission de PSPOR de Classe A et le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A lié et/ou tout autre Actif Financier remplaçant l'(les) actuel(s) Actif(s) Financier(s), ou achetés ou financés par le Revenu ou le produit découlant des Actifs Financiers actuels ou par la vente de tout ou partie des Actifs Financiers actuels.

Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe B signifie les Actifs Financiers en USD liés à l'acquisition de Blythe Energy, LLC, acquis ou qui seront acquis et financés directement ou indirectement (à la suite d'un apport en numéraire, en nature ou par capitalisation des dividendes dus en circulation) par l'émission de PSPOR de Classe B et le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe B lié et/ou tout autre Actif Financier remplaçant l'(les) actuel(s) Actif(s) Financier(s), ou achetés ou financés par le Revenu ou le produit découlant des Actifs Financiers actuels ou par la vente de tout ou partie des Actifs Financiers actuels.

Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe C signifie les Actifs Financiers en USD liés à l'acquisition de GWF Energy LLC, acquis ou qui seront acquis et financés directement ou indirectement (à la suite d'un apport en numéraire, en nature ou par capitalisation des dividendes dus en circulation) par l'émission de PSPOR de Classe C et le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe C lié et/ou tout autre Actif Financier remplaçant l'(les) actuel(s) Actif(s) Financier(s), ou achetés ou financés par le Revenu ou le produit découlant des Actifs Financiers actuels ou par la vente de tout ou partie des Actifs Financiers actuels.

Date de Début signifie la date respective d'émission des PSPOR, à savoir le 28 août 2012 pour les PSPOR de Classe A, le 26 avril 2013 pour les PSPOR de Classe B et le 11 novembre 2015 pour les PSPOR de Classe C.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 1.

Actifs Financiers signifie les actifs financiers (autre que les parts sociales ou instruments similaires représentatifs du capital) qui rapportent des intérêt ou rendements similaires.

Assemblée Générale a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 18.1.

Compte Général de Profits signifie le compte général de profits que la Société doit maintenir à tout moment.

Dégradation signifie toute diminution de la valeur comptabilisée ou à comptabiliser en vertu des Lux GAAP au moment du rachat, de l'acquisition ou du remboursement, dans les comptes intermédiaires les plus récents ou les derniers comptes annuels de la Société, selon le cas, utilisés pour déterminer entre autre l'existence de Fonds Disponibles suffisants pour le rachat.

Prix de Rachat Dégradé a la signification qui lui est attribuée à l'Art.12.2.

Revenu signifie, dans le cadre des Actifs Sous-jacents concernés, le revenu cumulé ou reçu (tel que mais non limité au revenu d'intérêts) par la Société en rapport avec lesdits Actifs Sous-jacents comptabilisés pendant la période comptable concernée de la Société conformément aux Lux GAAP.

Loi a la signification qui lui est attribué à l'Art. 1.

Compte de Réserve Légale signifie le compte de réserve que la Société doit maintenir à tout moment dans le cadre de la réserve légale dans le sens prévu par la Loi.

Lux GAAP signifie les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg.

Résolutions Circulaires des Gérants a la signification qui lui est attribuée à l'Art.15.2.

Date de Rachat Obligatoire signifie dix (10) ans à compter de la Date de Début concernée pour une classe PSPOR donnée.

Marge signifie la rémunération de la Société telle que déterminée dans une étude de fixation de prix de transfert (y compris les annexes, le cas échéant) préparé pour le compte de la Société.

PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 5.3.

Droits aux Coupons PSPOR signifie collectivement le Droit au Coupon PSPOR de Classe A, le Droit au Coupon PSPOR de Classe B et le Droit au Coupon PSPOR de Classe C.

Montant d'Investissement PSPOR signifie la somme, pour chaque classe PSPOR:

- (a) de la valeur nominale de ladite PSPOR multipliée par le nombre de PSPOR émises de cette classe; et
- (b) du solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR établi pour cette classe PSPOR.

Date de Fin de Période PSPOR signifie pour chaque classe PSPOR donnée (selon le cas):

- (a) le 1 janvier de chaque année avant la Date de Rachat Obligatoire; ou
- (b) chaque date de rachat, d'acquisition ou de remboursement des PSPOR de cette classe par la Société en vertu des Art. 8.2, 10.1 et 24.2(a), ou, si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (sauf si ce jour tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le Jour Ouvrable précédent).

Associé(s) PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.4.

Comptes de Réserve de Prime d'Emission PSPOR signifie collectivement le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe A, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe B et le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR de Classe C.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 5.1.

Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 5.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 6.1.

Prix de Rachat de Départ a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 12.1.

Païement Partiel a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 9.2.

Pénalité signifie (i) un taux d'intérêt annuel de 2% sur le taux d'intérêt annoncé publiquement, de temps à autres, par la RBC Royal Bank à son bureau principal de la ville de New York, New York, comme son taux de «base» ou «prime» en dollars américains qui est applicable à tout paiement en retard conformément à l'Art. 9.2, ou (ii) tout autre montant ou mécanisme de calcul accepté par la Société et les Associés PSPOR concernés dans les quinze (15) jours ouvrables de la Date de Rachat Obligatoire.

Prix de Rachat signifie, selon le cas, le Prix de Rachat de Départ ou le Prix de Rachat Dégradé.

Associé(s) a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.4.

Résolutions Circulaires des Associés a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 18.1.

Parts a la signification qui lui est attribuée à l'Art. 5.4.

Actifs Sous-jacents signifie collectivement les Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe A, les Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe B, et les Actifs Sous-jacents PSPOR de Classe C.

VIII. Dispositions générales

Art. 26. Dispositions générales.

26.1. Dans la mesure permise par la Loi, entre les Associés PSPOR, chaque classe PSPOR doit être traitée comme une classe distincte de PSPOR traçant des Actifs Sous-jacents concernés. Les droits des Associés PSPOR qui (i) ont, lors de leur création, été conçus en lien avec une classe de PSPOR ou qui (ii) sont nés en relation avec la création, l'opération ou le rachat, sont, sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts, strictement limités aux actifs de ladite classe de PSPOR et ces actifs sont uniquement disponibles afin de satisfaire ces Associés PSPOR.

26.2. Chaque classe de Parts (que ce soit des Parts Sociales Ordinaires ou des PSPOR) supportera ses propres charges, cependant, les charges attribuables à la Société dans son ensemble seront supportés en proportion par chaque classe de Parts.

26.3. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

26.4. Les mandats peuvent être donnés par tout moyen mentionné ci-dessus. Les mandats relatifs aux réunions du Conseil peuvent également être donnés par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

26.5. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

26.6. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi applicable et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout contrat conclu dans le temps entre les associés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les registres d'associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et octroie pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à un montant approximatif de sept mille cinq cents Euros (7.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, il l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: C. GAUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36485. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194750/1028.

(150217945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November,
Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WOOD & Company Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.396 (the Company).

The Company has been incorporated on July 31, 2001 under the denomination Wings Investments S.A. pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 24, 2002, number 128. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 2, 2014, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 November 2014, number 3320.

The Meeting is opened at 11:00 a.m. and chaired by Mr. Gilles RALET, lawyer, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Mr. Maxime ROBERTI, private employee, with professional address in Munsbach.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Morgane COYETTE, private employee, with professional address in Munsbach.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain also attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The bureau of the Meeting having thus been formed (the Bureau), the Chairman declared that:

I. All the shares of the Company being registered shares, convening notices for the present Meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on October 19, 2015.

II. The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list, after signature of the shareholders present, the members of the Bureau and any proxyholder on behalf of the shareholders represented, will remain annexed to the present minutes.

III. As appears from the said attendance list, one hundred thousand three hundred and twenty-eight (100,328) shares out of the one hundred and eight thousand eight hundred and fifty-six (108,856) shares of the Company representing the whole share capital of the Company is present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Bureau declares that the Company holds six thousand five hundred and five (6,505) of its own shares, and acknowledges that the voting rights on these shares are suspended.

V. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand fifty euro (EUR 65,050) to an amount of one million twenty-three thousand five hundred and ten euro (EUR 1,023,510) by way of the cancellation of six thousand five hundred and five (6,505) shares currently owned by the Company as treasury shares;
3. Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital decrease adopted under item 2. above;

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of MAS International, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the shares in the shareholder's register of the Company; and

5. Miscellaneous.

VI. After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions by the necessary majority:

First resolution

Those shareholders being present or represented at the Meeting waive the convening notices and the formalities specified in article 73 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and article 17.7 of the articles of association of the Company, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them.

This resolution has been adopted by all the shareholders present or represented at the Meeting, representing at least 60 % of the issued and outstanding shares in the share capital of the Company and with at least two thirds of the votes cast at the Meeting, in accordance with article 19.5 of the Articles.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand fifty euro (EUR 65,050) to an amount of one million twenty-three thousand five hundred and ten euro (EUR 1,023,510) by way of the cancellation of six thousand five hundred and five (6,505) shares currently owned by the Company as treasury shares.

This resolution has been adopted by all the shareholders present or represented at the Meeting, representing at least 60 % of the issued and outstanding shares in the share capital of the Company and with at least two thirds of the votes cast at the Meeting, in accordance with article 19.5 of the Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the above resolution, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The corporate subscribed share capital is set at one million twenty-three thousand five hundred and ten euro (EUR 1,023,510) divided into one hundred and two thousand three hundred and fifty-one (102,351) Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.”

This resolution has been adopted by all the shareholders present or represented at the Meeting, representing at least 60 % of the issued and outstanding shares in the share capital of the Company and with at least two thirds of the votes cast at the Meeting, in accordance with article 19.5 of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of MAS International, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the shares in the shareholder's register of the Company.

This resolution has been adopted by all the shareholders present or represented at the Meeting, representing at least 60 % of the issued and outstanding shares in the share capital of the Company and with at least two thirds of the votes cast at the Meeting, in accordance with article 19.5 of the Articles.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt novembre,

Par-devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réuni

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de WOOD & Company Group S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.396 (la Société).

La Société a été constituée le 31 juillet 2001 sous la dénomination de Wings Investments S.A. suivant l'acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 janvier 2002, numéro 128. Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant l'acte du notaire instrumentant, le 2 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 2014, numéro 3320.

L'Assemblée est ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Monsieur Gilles RALET, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Maxime ROBERTI, employé, avec adresse professionnelle à Munsbach.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Morgane COYETTE, employée, avec adresse professionnelle à Munsbach.

Les procurations provenant des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être déposées au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué (le Bureau), le Président déclare que:

I. Toutes les actions de la Société étant nominatives, les convocations pour la présente Assemblée ont été envoyées à tous les actionnaires par courrier recommandé le 19 octobre 2015.

II. Les actionnaires et le nombre des actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence, après signature des actionnaires présents, des membres du Bureau et de tout mandataire agissant au nom des actionnaires représentés, sera annexée aux présentes minutes.

III. Il résulte de ladite liste de présence que cent mille trois cent vingt-huit (100.328) actions sur les cent huit mille huit cent cinquante-six (108.856) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée, laquelle peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Le Bureau déclare que la Société détient six mille cinq cent cinq (6.505) actions propres et constate que le droit de vote de ces actions est suspendu.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille cinquante euros (EUR 65.050) à un montant d'un million vingt-trois mille cinq cent dix euros (EUR 1.023.510) par l'annulation de six mille cinq cent cinq (6.505) actions actuellement détenues par la Société comme actions propres;

3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter la réduction du capital social adoptée sous le point 2 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS International, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des actions dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

VI. Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'Assemblée adopte, après délibération, les résolutions suivantes à la majorité nécessaire:

Première résolution

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée renoncent aux formalités de convocation et aux formalités spécifiées à l'article 73 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée et article 17.7 des statuts de la Société, les actionnaires présents ou représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué.

Cette résolution a été adoptée par tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, représentant au moins 60% des actions émises et en circulation du capital social de la Société et avec au moins deux tiers des voix votées à l'Assemblée, tel que prévu à l'article 19.5 des Statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq mille cinquante euros (EUR 65.050) à un montant d'un million vingt-trois mille cinq cent dix euros (EUR 1.023.510) par l'annulation de six mille cinq cent cinq (6.505) actions actuellement détenues par la Société comme actions propres.

Cette résolution a été adoptée par tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, représentant au moins 60% des actions émises et en circulation du capital social de la Société et avec au moins deux tiers des voix votées à l'Assemblée, tel que prévu à l'article 19.5 des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter la résolution ci-dessus, qui sera désormais lu comme suit:

« **6.1 Capital social souscrit.** Le capital social souscrit est fixé à un million vingt-trois mille cinq cent dix euros (EUR 1.023.510) représenté par cent deux mille trois cent cinquante et une (102.351) Actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-)».

Cette résolution a été adoptée par tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, représentant au moins 60% des actions émises et en circulation du capital social de la Société et avec au moins deux tiers des voix votées à l'Assemblée, tel que prévu à l'article 19.5 des Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS International, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des actions dans le registre des associés de la Société.

Cette résolution a été adoptée par tous les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, représentant au moins 60% des actions émises et en circulation du capital social de la Société et avec au moins deux tiers des voix votées à l'Assemblée, tel que prévu à l'article 19.5 des Statuts.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, à la date se trouvant au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Gilles RALET, Maxime ROBERTI, Morgane COYETTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 novembre 2015. Relation GAC/2015/10255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015194700/185.

(150217764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

VGO Special Situations I (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.200,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.349.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of November, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of VGO Special Situations I (Luxembourg), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.349 and having a share capital of EUR 121,210 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on September 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 2774 on November 6, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 23 September 2014, published in the Memorial number 3302 on 7 November 2014.

THERE APPEARED:

VGO Special Situations Fund I LP, a Cayman Islands exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman Trade and Companies Register under number 72111 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds the entire share capital of the Company; and
- II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety Euro (EUR 990.-) in order to bring it from its current amount of one hundred twenty-one thousand two hundred and ten Euro (EUR 121,210.-) to the amount of one hundred twenty-two thousand and two hundred Euro (EUR 122,200.-), by way of issuance of ninety-nine (99) new C shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing C shares of the Company;

2. Subscription to and payment of the newly issued C shares by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety Euro (EUR 990.-) in order to bring it from its current amount of one hundred twenty-one thousand two hundred and ten Euro (EUR 121,210.-) to the amount of one hundred twenty-two thousand and two hundred Euro (EUR 122,200.-), by way of issuance of ninety-nine (99) new C shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing C shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the ninety-nine (99) C shares newly issued by the Company, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in kind of a receivable in an amount of four million one hundred five thousand three hundred seventy-seven Euro (EUR 4,105,377.-), that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The existence and valuation of the contribution in kind consisting of the Receivable is evidenced by *inter alia*, (i) a management certificate executed by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated 24 November 2015 and signed for approval by the management of the Company.

The Sole Shareholder further acknowledges that the Certificate states in essence that:

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the balance sheet of the Company date 24 November 2015;

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at four million one hundred five thousand three hundred seventy-seven Euro (EUR 4,105,377.-) and since the balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The above balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The contribution in kind consisting of the Receivable shall be allocated as follows:

- (i) an amount of nine hundred ninety Euro (EUR 990.-) to the share capital account of the Company; and

- (ii) an amount of four million one hundred four thousand three hundred eighty-seven Euro (EUR 4,104,387.-) to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred twenty-two thousand and two hundred Euro (EUR 122,200.-), represented by twelve thousand two hundred and two (12,220) Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up, divided into:

- twelve thousand one hundred fifteen (12,115) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- one (1) B share (the B Share);
- one hundred (100) C shares (the C Shares);
- one (1) D share (the D Share);
- one (1) E share (the E Share);
- one (1) F share (the F Share); and
- one (1) G share (the G Share).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy holder of the appearing party, who signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de novembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de VGO Special Situations I (Luxembourg), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.349 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 121.210 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2774 le 6 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2014, publié au Mémorial numéro 3302 le 7 novembre 2014.

A COMPARU:

VGO Special Situations Fund I LP, une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) formée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 72111 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société; et

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 990,-) afin de le porter de son montant actuel de cent-vingt-et-un mille deux cent dix euros (EUR 121.210,-) à un montant de cent vingt-deux mille deux cents euros (EUR 122.200,-), par voie de l'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, conférant des droits et obligations identiques à ceux des parts sociales de classe C de la Société existantes;

2. Souscription aux et libération des parts sociales de classe C nouvellement émises par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 990,-) afin de le porter de son montant actuel de cent-vingt-et-un mille deux cent dix euros (EUR 121.210,-) à un montant de cent vingt-deux mille deux cents euros (EUR 122.200,-), par voie de l'émission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, conférant des droits et obligations identiques à ceux des parts sociales de classe C de la Société existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire aux parts sociales de classe C nouvellement émises, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune en contrepartie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre millions cent cinq mille trois cent soixante-dix-sept euros (EUR 4.105.377,-), que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société (la Créance).

L'existence et la valeur de l'apport en nature consistant en la Créance sont prouvés par, inter alia, (i) un certificat de gérance signé par l'Associé Unique et la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 24 novembre 2015 et signé pour accord par la gérance de la Société.

L'Associé Unique reconnaît en outre que le Certificat atteste en substance que:

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société figure au bilan de la Société en date du 24 novembre 2015;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, il est le seul titulaire de droits sur la Créance, et est autorisé à disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- sur la base de principes comptables luxembourgeois généralement admis, la Créance apportée à la Société, selon le bilan annexé, est évaluée à quatre millions cent quatre-vingt mille deux cent soixante-treize euros (EUR 4.180.273,-), et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société, n'est intervenu;
- la Créance apportée est librement cessible par l'Associé Unique à la Société, et n'est soumise à aucune limitation, ni grevée d'aucun gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique, et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le bilan ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'apport en nature consistant en la Créance est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 990,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant quatre millions cent quatre mille trois cent quatre-vingt-sept euros (EUR 4.104.387,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-deux mille deux cents euros (EUR 122.200,-), représenté par douze mille deux cent vingt (12.220) Parts Sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées, divisées en:

- douze mille cent quinze (12.115) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- une (1) part sociale de classe B (la Part Sociale de Classe B);
- cent (100) parts sociales de classe C (les Part Sociales de Classe C);
- une (1) part sociale de classe D (la Part Sociale de Classe D);
- une (1) part sociale de classe E (la Part Sociale de Classe E);
- une (1) part sociale de classe F (la Part Sociale de Classe F); et
- une (1) part sociale de classe G (la Part Sociale de Classe G).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: GAC/2015/10393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 décembre 2015.

Référence de publication: 2015194678/205.

(150218301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Vedim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 133.103.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Paul, Yves, Gabriel, BARTHEZ, vétérinaire, demeurant à L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue,

2. la société à responsabilité limitée à associé unique de droit français dénommée RAD4VET, établie et ayant son siège social au 9, Allée Maisonneraie de Pinsoles, 33160 Saint-Aubin-de-Médoc, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 809 686 777,

tous deux ici représentés par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé, lesquelles, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée régie par lois du Grand-Duché de Luxembourg "Vedim S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133103 (ci-après la "Société"), a été constituée le 17 octobre 2007 suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2756 du 29 novembre 2007, et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 13 octobre 2009 suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2225 du 13 novembre 2009;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés constatent et acceptent la cession, par Monsieur Paul, Yves, Gabriel, BARTHEZ, prénommé, de quarante-neuf (49) parts sociales détenues dans la Société à la société RAD4VET, pré-désignée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société, dûment représentée par son gérant unique, Monsieur Paul, Yves, Gabriel, BARTHEZ, prénommé, a accepté cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, tel que modifié.

Deuxième résolution

Les Associés décident de supprimer dans l'article des Statuts relatif au capital social, toute indication relative à la détention des parts sociales, et de procéder à une refonte complète des Statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

“Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe, entre les propriétaires actuels des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “Vedim S.à.r.l.”, (ci-après la “Société”), laquelle est régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet - l'exercice de l'imagerie médicale vétérinaire sous toutes ses formes, en particulier sous la forme télédiagnostic

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Clémency (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société peut, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 novembre 2015. 2LAC/2015/26665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194673/136.

(150217720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**Umbrella Global Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Umbrella Accorn 4).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 200.985.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty seventh day of November.
Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Umbrella Holdings, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 25 November 2015; such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Umbrella Acorn 4" (the "Company"), having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 200985, was incorporated by deed of the undersigned notary on 14 October 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- that the appearing party is the sole member (the "SoleMember") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the Company's name to "Umbrella Global Holdings" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

1. "Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Umbrella Global Holdings" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Umbrella Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 25 novembre 2015; laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Umbrella Acorn 4" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 200985, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- la partie comparante est la seule associée (l'«Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Seule résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Umbrella Global Holdings» et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Umbrella Global Holdings» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 27 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 37442. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015194659/79.

(150217776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Piano Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.045.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

TRELSON CAPITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.171, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy Luxembourg, (the "Principal"),

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "PIANO INVEST S.A.", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l' Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 133.045, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg), on October 31st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2729 of November 27th, 2007,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at five hundred thousand Euro (500,000.-EUR), divided into five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.-EUR) each, fully paid-up;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the registered office of LWM, RCS Luxembourg B 69.980.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

TRELSON CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 151.171, établie et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Mandant"),

ici représenté par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme «PIANO INVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.045, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2729 du 27 novembre 2007,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR), divisé en cinq mille (5.000) parts sociales une valeur nominale de cent Euros (100.-EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de Société LWM, RCS Luxembourg B 69.890.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 novembre 2015. 2LAC/2015/26824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015193741/116.

(150216899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Llyda-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 24, an der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 100.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015204700/10.

(150229762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 139.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204881/10.

(150229785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.
